

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

Présent-e-s

Bureau :	SANCHEZ DELUERMOZ GAETANINO HARTMANN SCHWEIZER GHUKASYAN	Francisco Cosima Marco Esther Adriana Davit	S LC-VL MCG Ve LR LJS	Président 1 ^{er} vice-présidente 2 ^e vice-président 1 ^{ère} secrétaire Membre Membre
----------	---	--	--------------------------------------	--

Conseillers/ères :	AHMED BAERISWYL BARONA GARCES BUCHER BUSSET CLERC FERATI FONTANINI FREHNER GAMBERINI GÜL HAAS HALIMI HAGMANN HYKA KESKIN FEMENIAS KURTI LIA LOKAJ LÜTHI MASTROIANNI MURCIANO ORTELLI OSMANI PONCET TESFAI ZAÂFRANI	Saud Steeve Elisa Denis Jean-Bernard Tobias Bektesh Marco Antoine Luca Mehmet Rachel Hysri André Alexandre Gulay Agron Marco Ardonat Badia Giovanni Claudine Aldo Alban Philippe Temerza Victoria	S LJS S Ve LC-VL LC-VL [arrivé à 19:37] MCG [arrivé à 19:03] S LR UDC MCG LC-VL S LR UDC Ve (suppléante) LJS UDC LC-VL S UDC S S (suppléant) MCG MCG Ve Ve
--------------------	--	---	--

Assistant :

TREMBLET OSMANI BOCCARD	Laurent Xhevrie Damien	LC-VL S Ve	Maire Conseillère administrative Conseiller administratif
-------------------------------	------------------------------	------------------	---

Excusés :

LÉCHENNE NOBS REYNAUD UM	Fanny Cyril Geneviève Esther	S UDC Ve Ve	2 ^e secrétaire
-----------------------------------	---------------------------------------	----------------------	---------------------------

LC-VL *Le Centre-Vert'libéraux*
LJS *Libertés et justice sociale*
MCG *Mouvement citoyens genevois*
Ve *Les Vert.e.s*

LR *Parti libéral radical*
S *Parti socialiste*
UDC *Union démocratique du centre*

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Gulay Keskin Femenias (Ve) en tant que membre suppléante du Conseil municipal.
2. Assermentation de M. Walid Ben Hammoud (LJS) en tant que membre suppléant du Conseil municipal.
3. Assermentation de Mme Muriel Gualzata Aeby (LC-VL) en tant que membre suppléante du Conseil municipal.
4. Assermentation de M. Hartmut Hillemanns (S) en tant que membre suppléant du Conseil municipal.
5. Assermentation de M. Aldo Ortelli (S) en tant que membre suppléant du Conseil municipal.
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025.
7. Communications du Bureau du Conseil municipal.
8. Communications du Conseil administratif.
9. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
10. Délibération n° 2025-18 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 5'000.-** destiné à l'acquisition de la parcelle 11'197 de Meyrin, parcelle dite de l'Ancienne douane de Mategnin et à couvrir les frais de notaires, frais d'actes et autres droits s'y rapportant.
11. Pétition n° 2025-02 concernant des incivilités à la rue des Arpenteurs.
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.

* * *

M. Sanchez ouvre la séance à 18h30 et procède aux salutations d'usage. Il excuse les membres du Conseil municipal qui ne pouvaient être présents et annonce les arrivées tardives. Au vu de l'ordre du jour succinct, il déclare que la séance se terminera vraisemblablement autour de 20h.

1. **Assermentation de Mme Gulay Keskin Femenias (Ve) en tant que membre suppléante du Conseil municipal.**
2. **Assermentation de M. Walid Ben Hammoud (LJS) en tant que membre suppléant du Conseil municipal.**
3. **Assermentation de Mme Muriel Gualzata Aeby (LC-VL) en tant que membre suppléante du Conseil municipal.**
4. **Assermentation de M. Hartmut Hillemanns (S) en tant que membre suppléant du Conseil municipal.**
5. **Assermentation de M. Aldo Ortelli (S) en tant que membre suppléant du Conseil municipal.**

M. Sanchez invite les cinq futurs suppléants et suppléantes à venir se positionner au centre de l'hémicycle, à côté de l'agent de la police municipale, pour procéder à la lecture du serment. Au préalable, il demande à l'assistance de se lever. Il explique qu'après la lecture du serment, il appellera les suppléantes et suppléants à tour de rôle et ils devront répondre par « je le jure » ou « je le promets ».

Il procède à la lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme Keskin Femenias le promet.

Mme Gualzata Aeby de même.

M. Ben Hammoud le jure.

M. Hillemanns le promet.

M. Ortelli le promet également.

[Applaudissements].

* * *

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025.

Le **président** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le procès-verbal ? Comme ce n'est pas le cas, **M. Sanchez** met aux voix l'**approbation du procès-verbal**, lequel est accepté par 30 oui et 2 abstentions.

* * *

7. Communications du Bureau du Conseil municipal.

1) **Sortie du Conseil municipal le samedi 20 septembre 2025**

Le président précise que les suppléants qui ont déjà prêté serment y compris ceux de ce jour, sont chaleureusement conviés à cette sortie.

Une visite de l'Alimentarium à Vevey, sera suivie d'un repas au restaurant du Lac à Arbaz pour terminer avec une visite du lac souterrain de Saint-Léonard. Il leur donne rendez-vous à 8h15 devant la mairie, le départ du bus étant prévu à 8h30. Le car stationnera sur la rue des Boudines au niveau du parking situé devant la mairie.

2) **Calendrier des séances du Conseil municipal du 1^{er} semestre 2026 :**

CM	Ordre du jour
27 janvier	
17 février	
17 mars	
28 avril	Intro comptes 2025
26 mai	Vote comptes 2025
23 juin	
24 juin	Séance de réserve

3) **Soirée au CERN pour les élues et élus des communes genevoises**

Le **président** rappelle que la direction du CERN invite les élues et élus genevois au Portail de la Science. Les dates des présentations auront lieu de 19h à 21h30 le mardi 7 octobre, mais il y a une double commission, mercredi 8 octobre ou le mercredi 12 novembre. Les inscriptions se font en ligne à la page <http://cern.ch/geneve2025>.

Séance du 9 septembre 2025 tenue en séance ordinaire

M. Sanchez fait remarquer que le Conseil administratif se rendra à la présentation du 12 novembre 2025 et propose aux membres du Conseil municipal qu'ils aillent également à cette même date, pour autant que cela convienne à tout le monde.

A noter que pour toute question en lien avec le CERN, le service des relations avec les Etats hôtes, qui est chargé d'assurer la liaison avec les administrations suisses et françaises, peut répondre aux questions des membres du Conseil municipal (relations.secretariat@cern.ch).

4) Formation ACG à l'intention des élues et des élus

M. Sanchez annonce que la prochaine formation ACG plénière aura lieu le mercredi 15 octobre 2025 de 18h à 21h à Uni Dufour à l'auditoire U600 au sous-sol, en présence du conseiller d'Etat en charge du département du territoire, M. Antonio Hodgers, et qui sera consacrée à la place de la commune dans le système institutionnel genevois. Cette formation portera sur le thème de l'aménagement du territoire. La date butoir pour s'inscrire est le 3 octobre 2025 à info@acg.ch.

De plus, une communication de l'ACG du 22 août 2025 relaie une invitation aux élus communaux à une formation le 19 novembre 2025 de 18h à 20h intitulée « Prévenir le sexisme et le harcèlement sexuel en milieu politique » organisée par le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV).

5) Fête des Vergers : 4 et 5 octobre 2025

Le président déclare que le riche programme a été mis à jour sur le site : <https://meyrin-lesvergers.ch/>.

Concernant les courriers qui vont suivre, **M. Sanchez** annonce que le Bureau du Conseil a décidé de leur lecture intégrale au vu de l'ordre du jour relativement succinct. Il précise néanmoins que le Bureau demeure seul compétent pour décider de la lecture intégrale, partielle ou résumée des courriers reçus. Il peut également décider de leur distribution aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 10, chiffre 3 du règlement du Conseil municipal.

6) Mme Elisabeth Brocard Dupertuis (8 août 2025), cimetière de Meyrin village

8 août 2025

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Je me permets de vous adresser cette lettre pour vous faire savoir combien je suis déçue de l'entretien du cimetière de Meyrin village.

Depuis quelques mois, l'état du cimetière laisse à désirer et fait l'effet d'un cimetière abandonné.

Les mauvaises herbes poussent un peu partout, des déchets traînent, des branches et des feuilles sèches ne sont plus ramassées. Des bordures toujours plus nombreuses sont cassées, des tombes sont affaissées.

**Séance du 9 septembre 2025
tenue en séance ordinaire**

Je me fais l'interprète de plusieurs personnes habitant la commune qui viennent régulièrement comme moi-même et mon époux, entretenir les tombes de nos familles.

Des personnalités de la commune reposent aussi dans ce cimetière et mériteraient d'être dans un endroit mieux entretenu.

Dans l'espoir que ma demande soit prise en considération, et afin d'éviter une pétition, des travaux pourraient être entrepris.

Je vous prie d'agrérer Monsieur le Président, Messieurs les membres du Conseil municipal, mes respectueuses salutations.

Isabelle Brocard Dupertuis

Le président précise que le Conseil administratif a répondu à cette lettre le 25 août 2025.

7) Courier de la présidente de l'ACG, Mme Karine Bruchez à l'intention du président de Blatten : don pour la commune de Blatten par les communes de Genève

Monsieur le Président,

Les communes du canton de Genève ont appris avec une profonde émotion la terrible catastrophe qui s'est abattue sur votre village, le 28 mai dernier, et nous tenons à vous exprimer la solidarité la plus sincère face à cette épreuve accablante comme déjà évoquée lors de notre entretien téléphonique.

Conscientes de l'ampleur des dégâts et des défis considérables que représentent la reconstruction de votre municipalité, les communes genevoises se sont spontanément ralliées pour vous apporter leur soutien. Cette mobilisation collective témoigne de la solidarité qui unit les communes suisses face à l'adversité.

Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'un montant de près de CHF 760'000.- suisses a été collecté par les communes de notre canton. Cette somme est destinée à contribuer à la reconstruction de Blatten.

Considérant l'importance de disposer d'infrastructures administratives fonctionnelles pour assurer la conduite des services publics, nous souhaiterions que ce montant soit prioritairement alloués à la reconstruction de bâtiments administratifs pour votre commune.

Nous comprenons, néanmoins, que les autorités de Blatten sont les mieux placées pour évaluer les besoins les plus urgents de votre communauté. C'est pourquoi nous sollicitons votre retour concernant :

- 1) *Votre accord sur l'affectation proposée de ces fonds ou le cas échéant votre proposition d'utilisation alternative en fonction des priorités locales*
- 2) *Les coordonnées bancaires, numéro de compte vers lequel chaque commune effectuera le virement de sa contribution*
- 3) *Un engagement de votre part et nous tenir informés de l'utilisation de ces fonds, ce qui nous permettra de rendre compte à nos conseils municipaux respectifs de l'impact de cette aide.*

**Séance du 9 septembre 2025
tenue en séance ordinaire**

Nous apprécierions grandement de recevoir un rapport périodique sur l'avancement des travaux financés par ces contributions afin de pouvoir suivre concrètement l'utilisation de cette aide solidaire.

En attendant votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos plus cordiales salutations et notre soutien indéfectible dans cette période difficile.

Karine Bruchez
Présidente de l'ACG

8) Courier du 16 juin 2025 de la Plateforme du réseau seniors Genève

Le président précise qu'il tient à disposition ce courrier pour les membres du Conseil municipal qui le souhaiteraient.

M. Sanchez rappelle qu'il s'agit de recommandations en lien avec la politique senior rédigées par l'ensemble du réseau associatif et institutionnel travaillant avec les seniors dans le canton de Genève.

Elles sont consultables sur le site : www.plateformeseniors.ch/publications et elles s'articulent autour de 15 propositions d'actions communales ayant pour objectif d'assurer un accès équitable et des prestations adaptées aux réalités et aux besoins des seniors.

9) Droit d'opposition des conseils municipaux suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 25 juin 2025

M. Sanchez rapporte que tous les conseillers municipaux ont reçu la décision de l'Association des communes genevoises, qui se trouve sous l'onglet ACG de la plateforme CMnet, relative à l'octroi en 2026 par le Fonds intercommunal d'une subvention unique d'investissement de CHF 10'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

Le président rappelle que les décisions de l'ACG ne peuvent être contestées que par la voie d'une résolution, établie par les groupes politiques. Si 2/3 au moins des communes s'y opposent ou alors 1/3 des communes, et si ces dernières représentent au moins la moitié de la population du Canton, cette résolution sera prise en compte. Il précise que le délai d'opposition est fixée au 13 octobre 2025.

10) Tournoi de football des élues et élus 2025

L'équipe du Conseil municipal de Meyrin organise l'édition 2025 qui aura lieu le dimanche 21 septembre de 9h à 13h, au stade des Arbères, terrain E.

M. Clerc et M. Halimi souhaitent monter une équipe meyrinoise du législatif et de l'exécutif.

Les personnes intéressées sont priées de contacter M. Halimi pour rejoindre l'équipe via son adresse email. Le délai de réponse est fixé au plus tard le 15 septembre 2025.

* * *

8. Communications du Conseil administratif.

SMUN déclaration

Suite à l'adhésion de Meyrin à l'appel des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza du 21 mai dernier, le Conseiller fédéral Ignazio Cassis a envoyé une lettre de réponse. En résumé, ce dernier réaffirme la nécessité de mettre un terme à cette situation tragique et précise que la Suisse a intensifié ses efforts, tant sur le plan diplomatique que sur le plan de l'aide humanitaire.

Cointrin : Chemins des Sapins et de Joinville, valorisation de la zone 20

Le 17 septembre prochain, débute une démarche de réaménagement temporaire des chemins des Sapins et de Joinville. Portée par l'UTE et le SCOS, cette initiative a pour objectif de dynamiser l'espace public du quartier tout en fédérant les personnes souhaitant s'impliquer dans la vie locale.

Ce secteur se caractérise par un manque d'espaces publics accessibles. Le projet vise donc à créer des zones de rencontre pour le voisinage. Celles-ci permettront aussi d'apaiser la circulation, de ralentir la vitesse des véhicules et d'offrir des espaces partagés. Cela devrait aussi limiter la circulation de transit et rendre l'environnement plus convivial et plus sécurisé.

Le projet proposera des aménagements temporaires sur 2 ans, notamment en réaffectant certaines places de stationnement, en utilisant des éléments modulaires et en travaillant sur le marquage au sol. À l'issue de ces 2 ans, une évaluation sera menée afin d'envisager une pérennisation ou une adaptation du dispositif.

Une séance d'information est prévue le 17 septembre, un atelier de co-construction avec la collectivité suivra le 8 octobre ; enfin, le chantier participatif aura lieu les 24 et 25 avril 2026.

La mobilité dans tous ses états - évènement du 21 septembre

Une manifestation visant à informer et promouvoir les mobilités actives et durables est organisée le dimanche 21 septembre 2025 de 13h00 à 18h00 sur la rue de la Campagne-Charnaux, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité. Cet événement festif, familial et inclusif proposera différentes activités, telles que cours de vélos, parcours agilité, engins ludiques à tester, balade du Fonds d'art contemporain de Meyrin, initiation au skateboard, balade en triporteur, atelier de marche pour les seniors et diverses autres animations.

Plusieurs stands d'information seront également présents pour communiquer sur les projets d'aménagement, les subventions ainsi que les offres et services de mobilité disponibles sur la Commune. Cette manifestation sera également l'occasion pour les habitants de répondre au diagnostic mobilité qui est organisé du 1^{er} août au 31 octobre, en partenariat avec les TPG et avec le soutien de la fondation Modus pour l'établissement d'un état des lieux des pratiques de mobilité et des attentes de la population à ce sujet.

Installation solaire photovoltaïque pavillon Corzon

Le Conseil administratif informe de la mise en service, le 15 août 2025, d'une installation solaire photovoltaïque sur le pavillon Corzon. Cette installation résulte d'une obligation légale imposée par l'Office des autorisations de construire dans le cadre de la prolongation de la durée de vie du bâtiment, dont l'autorisation de construire courait initialement jusqu'à l'année 2025 au regard du caractère provisoire de ce bâtiment.

La spécificité de cette installation est qu'elle est constituée de panneaux solaires de réemploi issus du démontage d'une installation appartenant aux SIG. La puissance de la centrale installée est d'environ 30 kilowatts et produira l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 10 ménages genevois. Les panneaux solaires, initialement déployés en 2005 sur le site de Verbois ont pu être acquis pour CHF 1.- symbolique par la Commune. Des tests ont permis de vérifier que la production de chaque panneau correspondait encore à minimum 80% de leur capacité à neuf, ce qui a confirmé la pertinence de ce projet. L'utilisation de panneaux solaires de réemploi entraîne une réduction du bilan carbone de l'ordre de 75 % par rapport à une installation solaire classique.

Les coûts d'installation sont financés par la délibération n° 2024-22a destinée à couvrir les travaux de gros entretiens du patrimoine administratif et financier, avec un montant prévu de CHF 95'000.-. Une subvention cantonale auprès du Fonds énergie des collectivités publiques de CHF 33'000.- a été sollicitée et permettra de couvrir les coûts induits par ce projet pilote.

Travaux réalisés à l'école de Monthoux

Les travaux de requalification de l'accès à l'école par la rue Virginio-Malnati se sont déroulés pendant les vacances scolaires et ont été achevés le 12 août, permettant la mise en service d'un nouvel aménagement pour la rentrée scolaire. Les places de stationnement existantes ont été supprimées, permettant l'extension de la zone d'espaces verts et l'installation d'abris vélos et de 2 bancs. Une barrière installée à l'entrée du chemin permet l'accès aux piétons et aux cycles. Seuls les véhicules des services d'entretien communaux, de livraison et de secours peuvent désormais emprunter le chemin de manière exceptionnelle. La sécurité pour les enfants et les parents se trouve améliorée. Les nouveaux espaces perméables, ainsi que le choix d'un revêtement coloré clair, contribue à lutter contre la chaleur en été.

Quatre des arbres présents sur l'ancien parking ont dû être supprimés pour des raisons sanitaires et de sécurité. De nouvelles plantations seront réalisées dès cet automne.

Mise aux normes PMR des arrêts de bus TPG

Le Conseil administratif informe de prochains travaux au niveau des arrêts de bus TPG Gravière, Ste-Cécile et ZIMEYSA-Gare visant à adapter les quais aux normes PMR. Ces travaux sont prévus à partir du 29 septembre pour une durée d'environ deux mois. D'autres interventions ponctuelles sont prévues sur la Commune, visant à reprendre des défauts au niveau des revêtements des trottoirs. Ces travaux sont financés dans le cadre de la délibération n° 2023-13a destinée au maintien et à l'amélioration du réseau routier, ainsi que des trottoirs, pour la période 2024-2027.

Déclaration des villes et communes suisses

À l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'art. 50 de la Constitution fédérale, les villes et communes de Suisse rappellent leur rôle indispensable dans l'État fédéral.

Dans le cadre de la Journée des villes suisses, qui s'est tenue à Brig le 29 août dernier, en tant que maire de Meyrin, j'ai signé la [déclaration des villes et communes suisses](#).

En signant cette déclaration, Meyrin s'associe aux autres villes et communes pour affirmer que :

- les villes et les communes font partie intégrante de la démocratie directe suisse et doivent être reconnues comme de véritables partenaires étatiques.
- la gestion des grands défis exige une collaboration étroite entre Confédération, cantons, villes et communes.
- la politique de proximité, menée sur le terrain, est essentielle pour la confiance de la population dans les institutions.
- elles doivent être systématiquement impliquées dans les processus de consultation et de décision.

Cette déclaration sera remise à la Confédération et aux cantons le 24 septembre prochain. Avec cette signature, Meyrin réaffirme son engagement pour un fédéralisme vivant et une démocratie de proximité.

Audit du Meyrin FC – situation financière

Comme pour l'ensemble des clubs sportifs, la situation financière du Meyrin FC fait l'objet d'un suivi régulier de la part du service des sports. Depuis quelques mois, il est constaté une situation devenue inquiétante.

Dès lors, en accord avec le service des finances et le service des sports, nous avons décidé de mettre en place les mesures suivantes :

- Audit du club par un mandataire externe aux frais de la Commune. Celui-ci se chargera dans une première phase d'analyser les comptes pour les saisons 2022/23, 2023/24 et 2024/25 et d'établir une proposition de mise en place de mesures d'assainissement. Dans une deuxième phase, il établira des recommandations en lien avec son audit.
- Afin de permettre au club de continuer son activité, la Commune a fait une avance de subvention sur le solde de la subvention 2025. Cette avance est garantie par une cession de créance de la FIFA en faveur de la ville de Meyrin. Cette créance FIFA est liée au paiement de solidarité en relation avec les transferts de joueurs qui ont fait un passage comme junior dans le club.

Dès que les conclusions de l'audit seront connues, le Conseil administratif convoquera une commission des sports afin de faire un point de situation et en profitera pour auditionner le comité.

Impact de la situation du groupe m3 sur le projet Cœur de cité

Selon un article publié le 27 août dernier dans un journal, le groupe m3 aurait perdu une procédure juridique et se serait vu séquestrer des biens.

Dès lors, nous avons pris contact avec M. Chatila qui nous a informés que le parking du Cœur de cité n'était à ce stade pas concerné par cette décision de justice, ni d'ailleurs le centre commercial.

Il sied d'ailleurs de rappeler que la ville de Meyrin n'est ni actionnaire du centre commercial, ni du parking.

En effet, la ville de Meyrin s'est engagée en 2016 à permettre la réalisation du parking. La résolution n° 2016-02, la convention cadre datée du 6.4.2016 et la délibération n° 2020-12a, posent le cadre des liens entre le parking et la Ville.

Comme institué dans ces documents, les principes sont les suivants :

- La Ville a fait un prêt subordonné à PMC Parking SA de CHF 10'931'830, et à ce stade les intérêts dus, sont payés. Les résultats du parking doivent servir dans un premier temps à rembourser le prêt hypothécaire fait par la banque, puis les prêts subordonnés de l'actionnaire du parking et de la ville de Meyrin.
- La Ville est propriétaire du terrain sur lequel est érigé le parking P1 et P2. Un DDP (droit de superficie distinct de 65 ans, prolongeable à 99 ans) a été constitué. A la fin du DDP, le parking revient à la ville de Meyrin. Le DDP est gratuit tant que les prêts ne sont pas remboursés, puis payant.

Nous restons bien entendu en contact étroit avec le groupe m3 et restons attentifs sur les différentes alternatives. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation.

* * *

9. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Réponses de M. Boccard aux questions concernant son dicastère.

Séance du 24 juin 2025, questions de M. Bucher

Règles concernant la location et le transport de matériel communal

Le matériel communal est loué à toute personne ou entité qui en fait la demande, sous réserve de disponibilité. Hormis la gratuité octroyée pour tous les événements organisés par la Commune, trois types de tarifs sont adaptés en fonction du loueur. Les habitants de Meyrin bénéficient d'un tarif préférentiel et les associations reconnues par le Conseil administratif, ainsi que les partis politiques communaux, d'un tarif encore inférieur. Actuellement, le service de l'environnement n'effectue le transport du matériel à titre gratuit que pour les événements communaux, les associations et les partis politiques.

Dans le cadre de la vision stratégique du service de l'environnement, plusieurs axes d'amélioration des prestations ont été évoqués, notamment une mise à jour du matériel proposé et la tarification de cette prestation. Nous allons également proposer la possibilité de livraisons payantes pour les habitants, par nos soins ou

par le biais d'une structure d'intégration socioprofessionnelle. Ce travail est en cours d'étude, les nouvelles procédures et tarifications seront prochainement soumises au Conseil administratif, pour permettre une mise en œuvre au début de l'année 2026.

Fonctionnement piste cyclable au carrefour de l'Hôpital de la Tour

Le chantier du BHNS va améliorer la situation actuelle. Les cyclistes bénéficieront d'une continuité de la piste cyclable qui se déploiera à distance du carrefour. De plus, la traversée cyclable de la rue des Arpenteurs sera régulée par des feux, ce qui permettra de réduire la vitesse des cyclistes. Pour la traversée piétonne de la piste cyclable, des passages piétons seront aménagés, ce qui permettra de marquer la priorité des piétons. A l'issue des travaux, les zones de conflit seront réduites, l'aménagement sera plus visible et la priorité des piétons dans cette zone sera plus clairement identifiée. Les travaux sont en cours dans ce secteur et se dérouleront jusqu'à la fin de l'année.

Réponses de Mme Osmani aux questions concernant son dicastère.

Séance du 24 juin 2025, question de M. Bucher

Pique-niques à l'école de Monthoux

A chaque fin d'année et depuis des années sont organisés, dans chaque école, des buffets plaisir afin de marquer de manière festive l'approche des vacances d'été. Il s'agit d'un grand buffet dressé dans le préau qui fait le bonheur des enfants. Ce buffet mobilise l'équipe de cuisine et en accord avec les équipes du GIAP, lors d'un buffet plaisir dans une école, des pique-niques sont servis dans les autres écoles. Ces pique-niques sont préparés par Eldora, sont composés d'un sandwich accompagné d'un légume, d'un fruit, d'un morceau de fromage avec du pain et d'un sablé. Les normes GRTA sont respectées et la composition des pique-niques validée par fourchette verte. S'agissant du pique-nique livré à Monthoux, il ne s'agit pas d'une erreur, il était initialement prévu pour Cointrin où un buffet plaisir était organisé. Cointrin est effectivement livré par la cuisine de production de Vernier qui est également gérée par Eldora.

Réponses de M. Tremblet aux questions concernant son dicastère.

Séance du 18 mars 2025, proposition de M. Bucher

Murs de la buvette du stade des Arbères éclairés la nuit

Par le passé, les lumières de la coursive de la buvette du stade des Arbères, s'éteignaient la nuit. Suite aux multiples actes de vandalisme et cambriolages, il a été décidé de les maintenir allumés avec des détecteurs crépusculaires. Depuis cette modification, il a été constaté une forte diminution des déprédatations autour de ce bâtiment.

Séance du 18 mars 2025, question de M. Frehner

Eclairage des terrains de football dès 16h30

Il n'est en effet pas normal que les terrains soient éclairés dès 16h30 alors qu'il fait encore jour. L'éclairage des terrains est sous la responsabilité des entraîneurs du

**Séance du 9 septembre 2025
tenue en séance ordinaire**

club ; nous avons donc rappelé au Meyrin FC l'importance d'utiliser l'éclairage à bon escient.

Séance du 24 juin 2025, question de Mme Schweizer

Réservation des casiers à la piscine des Vergers

La réservation des casiers du centre sportif des Vergers n'a jamais été possible. S'il y avait une certaine tolérance auparavant, celle-ci posait néanmoins des problèmes d'hygiène : les utilisateurs y laissant leurs affaires, parfois encore humides, toute la saison.

De plus, des analyses en laboratoire ont montré la nécessité de nettoyer et désinfecter les casiers une fois par semaine, mesure qui a été appliquée depuis cette saison.

Dès lors, les casiers doivent être vidés tous les soirs pour permettre d'effectuer cette tâche.

Séance du 24 juin 2025, question de Mme Tesfai

Fontaines, points d'eau publics et îlots de fraîcheur

A ce jour, 34 fontaines d'eau potable sont disponibles sur le territoire communal, parmi lesquelles 6 fontaines historiques qui sont à débit permanent, telles que la fontaine du Bournoud ou celle de l'école de Meyrin-Village. Toutes les autres fonctionnent avec un bouton poussoir et sont équipées d'un système de purge régulière permettant de garantir la qualité de l'eau. Cette opération est automatisée sur toutes les installations.

Le service de l'environnement envisage de mettre à disposition ces informations par le biais d'un système d'information géographique du territoire. Une carte des installations sera ajoutée également sur le site internet de la Commune. La mise en place de points d'eau dans tous les préaux d'école a été entérinée en 2024 par le Conseil administratif.

Les services concernés (UTE, GEB, SPO et ENV) tiennent compte, dans tous les projets d'aménagement, de ces nouveaux besoins d'îlots de fraîcheur, également par le biais de la végétalisation et d'ombrages de certains équipements. A titre d'exemple, sur les 34 fontaines présentes à Meyrin, 15 d'entre elles ont été installées ces 5 dernières années.

Pour ce qui est des espaces de fraîcheur, il convient de rappeler l'existence de jeux d'eau, au parc de la Comtesse Saint-Bon. Nous profitons de cette réponse pour vous informer que ces jeux d'eau ont rencontré un problème technique et vont rester hors-service jusqu'à la fin de cette saison, le temps de la réparation.

Quant aux brumisateurs, leur usage est très réglementé pour des raisons sanitaires et nos services sont en contact avec le SCAV (service cantonal des affaires vétérinaires). Un échange d'expériences va être développé avec la ville de Genève à ce sujet. Nous prévoyons l'installation de tels dispositifs pour l'été 2026, avec la garantie de ne pas générer de risques microbiologiques.

Séance du 24 juin 2025, question de Mme Zaâfrani

Mesures de prévention et de protection des hérissons

Pour rappel, sur le canton de Genève, la gestion et protection de la faune est du ressort de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Néanmoins, le service de l'environnement participe chaque année à une campagne d'affichage diffusée par l'association Pro Igel (Pro hérisson, en français). En 2026, la mise en place de panneaux de signalétique F4 démontables en bord de route complétera ce dispositif de prévention, dans les secteurs Citadelle et Mategnin.

Par ailleurs, les mesures d'aménagements structurels pour la petite faune sont compliquées à mettre en place à l'échelle des routes communales, ou en bord de champs. Il est dès lors préférable de favoriser le développement des hérissons en interdisant les pesticides, en créant des zones refuge par une gestion différenciée des entretiens ou en facilitant leurs déplacements en évitant la mise en place de clôtures, etc. Ces mesures sont déjà largement mises en œuvre par la Commune ; cependant, les particuliers possédant un jardin peuvent aussi jouer un rôle important dans leur mise en place.

* * *

10. Délibération n° 2025-18 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle 11'197 de Meyrin, parcelle dite de l'Ancienne douane de Mategnin et à couvrir les frais de notaires, frais d'actes et autres droits s'y rapportant.

M. Boccard présente la délibération et situe la parcelle de 291m² sur laquelle s'érige une petite guérite, petite maison de 18m², construite en 1944. Cette parcelle est actuellement propriété de la Confédération. Cette dernière souhaite se séparer de la parcelle et de la petite maison. Le prix de cette parcelle et de la petite maison est de 2128.-, soit 8.-/m², qui est le prix applicable en zone agricole.

Quel est l'intérêt de la commune d'acheter cette parcelle et cette maison, certes vétuste, mais qui présente une valeur patrimoniale ? L'idée est d'avoir une continuité dans les aménagements pour les passants. Actuellement, l'espace est ouvert et tout un chacun peut accéder au banc qui se trouve à proximité.

Si d'aventure cette parcelle devait atterrir dans les mains d'un privé, il y a fort à parier que le propriétaire érigera une barrière pour que les passants ne puissent plus bénéficier de ce petit parc. Par ailleurs, il s'agit aussi de garantir une unité paysagère entre le domaine cantonal et cette parcelle. De plus, différents potentiels ont pu être analysés bien qu'ils n'aient pas été encore déterminés. Aujourd'hui, il est imaginé sur cette parcelle des activités pédagogiques en lien avec la Maison Vaudagne, Pro Natura, ou l'apiculteur ou les agriculteurs de cette zone. Il est souhaité maintenir un espace convivial avec plusieurs animations.

Au niveau financier, il faut compter 2328.- pour la parcelle et 2'500.- pour des frais de notaire, soit 5'000.- en tout. Ce bien sera inscrit dans le patrimoine financier sans qu'il n'ait d'impact sur le budget de fonctionnement annuel. Il est possible que, par la suite, des coûts de rénovation soient inclus dans une prochaine délibération, pour un montant d'environ CHF 10'000.- afin de refaire la toiture de la guérite notamment.

Ce montant devrait être porté sur une prochaine délibération PA/PF (patrimoine administratif/patrimoine financier).

M. Sanchez annonce que le bureau propose un vote immédiat. Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Personne ne s'opposant au vote immédiat, **le président** soumet au vote le **vote immédiat**, qui est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité. Il ouvre le débat.

Mme Zâafrani donne lecture de la prise de position rédigée par Mme Reynaud pour le groupe des Verts :

« Monsieur le Président,

Le groupe des Verts tient à saluer avec enthousiasme l'acquisition de la parcelle située entre les marais de Mategnin et des Crêts, deux réserves naturelles propriétés et gérées par Pro Natura. Ces marais constituent l'une des rares zones humides du canton le long de la chaîne du Jura, ce qui explique la richesse et la concentration exceptionnelle de la faune. Le site est d'ailleurs reconnu comme d'importance nationale pour la reproduction des batraciens.

Nous nous souvenons que la route de Prévessin, autrefois empruntée par les automobilistes, a pu être démantelée grâce à l'engagement de Mme Michèle Kunzler, alors conseillère d'état genevoise verte avec l'appui de Pro Natura.

Ce geste pionnier réalisé en 2011, fut une première en Suisse. Une route supprimée au profit de la Nature. Grâce à la suppression de la route, les deux marais ont pu être reliés, couvrant ensemble 15 hectares, abritant une biodiversité remarquable avec 136 espèces recensées, dont plusieurs figurent sur la liste rouge des espèces menacées.

Ce choix courageux a permis la création d'une zone de détente précieuse pour les habitants et bénéfique pour la biodiversité. Dans un contexte où l'artificialisation des sols progresse et où les infrastructures routières continuent de grignoter les espaces naturels, cet exemple meyrinois reste une source d'inspiration. L'acquisition de cette nouvelle parcelle par la Commune s'inscrit dans cette dynamique vertueuse et le groupe des Verts ne peut que s'en réjouir.

De plus, le bâtiment qui se trouve sur la parcelle, ancienne douane, faisant partie du patrimoine meyrinois offre de nombreuses possibilités pour sa mise en valeur, par exemple, en tant qu'espace dédié à la sensibilisation et protection de la biodiversité et en tant que zone de loisirs pour les Meyrinois. »

M. Busset déclare passer régulièrement devant cette parcelle et son bâtiment et il trouve cohérent la proposition du Conseil administratif de racheter cette dernière et de proposer un développement ultérieur. Son groupe (LCVL) votera favorablement cette délibération.

M. Lia donne lecture de la position de l'UDC, et annonce que son groupe votera favorablement cette délibération au vu de la somme très modeste. L'affectation future proposée ne suscitant pas d'opposition particulière au sein de son groupe, il soutiendra cette délibération. Il prend note également de la somme d'environ CHF 10'000.- pour les frais de rénovation ultérieure.

Il trouve que de mettre cette parcelle à disposition de la population, de l'apiculteur de Pro Natura, étant donné sa proximité avec les marais, sont de bonnes pistes de réflexion. Ces idées sont d'ailleurs complémentaires et son groupe a une préférence pour une mise à disposition de la parcelle pour l'apiculteur. Il accorde donc sa

**Séance du 9 septembre 2025
tenue en séance ordinaire**

confiance au Conseil administratif sur ce sujet, dont il ne doute pas qu'il proposera un projet concret et fidèle à ses arguments présentés dans cette délibération. Le groupe UDC sera attentif à ce que ce projet ne s'écarte pas trop de ce qui est prévu et à ce que les coûts de mise en œuvre soient raisonnables et proportionnels à la taille modeste de la parcelle.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Sanchez** passe au vote de la

Délibération n° 2025-18 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle 11'197 de Meyrin, parcelle dite de l'Ancienne douane de Mategnin et à couvrir les frais de notaires, frais d'actes et autres droits s'y rapportant

Attendu que la Confédération est propriétaire de la parcelle 11'197 de Meyrin de 291 m², sise Route de Prévessin 9, située en zone agricole, comprenant un bâtiment portant n° 1793, de 18 m² (ancienne guérite de douane) ;

Attendu que cette parcelle a été prêtée depuis 2019 par la Confédération à l'Etat de Genève en vue de la réalisation d'aménagements paysagers extérieurs légers et d'interventions légères (entretien / nettoyage) du bâtiment ;

Attendu que la Confédération proposé à la Commune de lui vendre la parcelle 11197 pour un montant de CHF 2'328.-, soit CHF 8.- le m², montant appliqué en zone agricole, sachant que la guérite construite en 1944, est dans un état vétuste ;

Vu l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle car elle fait partie d'un « tout » avec l'aménagement de l'espace public qui a été réalisé par la Commune dans le périmètre, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat de Genève portant sur le réaménagement de la route de Prévessin. L'aménagement paysager qui a été réalisé au sol est donc le même sur la partie du domaine public cantonal et sur la parcelle 11'197 de la Confédération, ce qui donne une unité au lieu. Il est à relever que la route de Prévessin (parcelle DP 13'559) devrait être cédée à la Commune pour être incorporée au domaine public communal selon une convention signée avec le Canton en 2020 ;

Vu les affectations potentielles pour cette toute petite parcelle, en lien avec la population, la pédagogie sur les milieux naturels, ou encore les activités agricoles (par exemple : mise à disposition de jeux , animations liées à la maison Vaudagne, lieu pédagogique en lien avec les étangs avec une éventuelle collaboration avec Pro Natura, si cette association devait être intéressée, location ou mise à disposition d'un apiculteur présent sur site pour stockage de son matériel, vente directe de produits agricoles...) ;

Vu le projet d'acte notarié, étant précisé que les honoraires, frais et émoluments sont à la charge de la ville de Meyrin ;

Vu les articles 30, alinéa 1 let e) et k), 31 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

**Séance du 9 septembre 2025
tenue en séance ordinaire**

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 septembre 2025,

D E C I D E
PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ
à la majorité qualifiée

1. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle 11197 de Meyrin de 291 m², propriété de la Confédération sise route de Prévessin 9, située en zone agricole, comprenant un bâtiment portant n° 1793, de 18 m² (guérite de douane) pour être inscrite au patrimoine financier de la Ville de Meyrin,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 5'000.- en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose :
 - a) d'un montant de CHF 2'328.- pour l'acquisition de la parcelle,
 - b) d'un montant estimé de CHF 2'500.- pour les honoraires, frais d'acte et autres droits,
3. de comptabiliser la dépense de CHF 5'000.- prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la Ville de Meyrin, dans le patrimoine financier,
4. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération, si dans le délai de 10 ans, à compter de la signature de l'acte notarié, la parcelle et le bâtiment devaient être affectés à un but d'utilité publique et transférés au patrimoine administratif (art. 8, al. 6 LDE),
5. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

* * *

11. Pétition n° 2025-02 concernant des incivilités à la rue des Arpenteurs.

M. Sanchez donne lecture de la pétition, adressée à Mme Osmani.

26 juin 2025

Incivilités sur la rue des Arpenteurs

Madame,

Très préoccupés par la situation de la rue des Arpenteurs, nous nous permettons de vous exprimer ici notre désarroi.

Depuis deux ans, nous subissons d'importantes nuisances sonores dans le quartier. En effet, certaines personnes s'installent en face de l'épicerie (rue des Arpenteurs 8) avec des chaises de camping et écoutent leur musique très fort. Nous les

**Séance du 9 septembre 2025
tenue en séance ordinaire**

entendons parler, rire et faire la fête de manière trop bruyante et ce, jusqu'à des heures tardives dans la nuit. La police municipale, à qui nous faisons très régulièrement appel, intervient et tente de stopper ces troubles, mais force est de constater que leurs efforts n'ont qu'un succès éphémère.

Outre le bruit, ces mêmes personnes laissent la rue des Arpenteurs dans un état déplorable : de nombreux emballages de nourriture, des paquets de chips éventrés, des berlingots et des canettes de soda jonchent le sol. Les enfants les retrouvent le matin sur le chemin de l'école. Pour des enfants à qui on répète de trier les déchets et de prendre soin du quartier, le paradoxe est immense. Des bombonnes de gaz hilarant ont également été retrouvées sur le sol, ce qui représente un danger évident pour les jeunes enfants.

Ces nuisances n'impactent pas seulement la rue des Arpenteurs, mais aussi de nombreuses rues adjacentes. C'est précisément la raison pour laquelle nous tous, habitant.e.s. des Vergers, rassemblons nos forces pour vous faire part de nos préoccupations.

Enfin, la présence de voitures avec la musique à fort volume, roulant bien au-delà de la vitesse autorisée jusqu'à point d'heure, est aussi une source de nuisances importante, qu'il convient de supprimer.

Pour l'ensemble des motifs qui précédent, une présence plus accrue des forces de l'ordre pour sévir et/ou prévenir est indispensable, car ces incivilités à répétition sont contraires aux efforts actuels de la Commune et à l'éducation que les jeunes doivent acquérir.

Le but de cette missive n'est pas d'accabler la police municipale, qui œuvre autant qu'elle peut pour le bien-être du voisinage. Toutefois, les efforts déployés à ce jour ne suffisent pas, de sorte que nous sommes dans l'obligation de demander de l'aide aux autorités, afin que des rondes supplémentaires et plus régulières dans le quartier soient mises en place et dissuadent les auteurs de ces incivilités de recommencer. Le quartier des Vergers doit rester un lieu de vie agréable et sans danger pour les habitants.

En vous remerciant par avance de l'attention et des suites que vous donnerez à notre démarche, nous vous adressons, Madame, nos meilleures salutations.

*Les habitants de l'écoquartier
des Vergers*

Mme Osmani souhaite apporter quelques compléments d'informations. Fin juin, les habitants du quartier des Vergers ont rédigé un courrier pour faire part de leurs préoccupations concernant la rue des Arpenteurs.

Suite à la réception de ces doléances, les APM et la police cantonale ont assuré des rondes dans ce secteur, soit du début du mois de juillet à début septembre. Il y a eu dans ce secteur 32 interventions pour du bruit, 62 interventions au total. Place de la Diversité : 11 interventions pour du bruit, 15 interventions au total.

Les infractions graves avec des dispositions légales n'ont pas été constatées. Des agents ont toutefois demandé à des groupes de jeunes de quitter l'espace suite à des nuisances sonores. Elle a conscience que l'espace public ne doit pas être

monopolisé par ces jeunes, mais il n'est néanmoins pas possible d'interdire à ces derniers de s'y rendre.

Cependant, les règles de cohabitation dans l'espace public doivent être respectées, tout comme le règlement sur la salubrité et la tranquillité publique ainsi que la Loi sur la circulation routière. Enfin, elle mentionne les partenaires externes dans la résolution de cette problématique qui sont : les habitants du quartier, les commerces de la rue des Arpenteurs, la régie concernée, les concierges, la police cantonale, les îlotiers du secteur de Blandonnet ainsi que les travailleurs sociaux hors-murs de Transit. Ces démarches de résolution de conflits et d'apaisement des quartiers sont longues et dans cette perspective, un point de situation sera apporté si le Conseil municipal décide de renvoyer cette pétition en commission.

M. Sanchez déclare que le Bureau propose un renvoi en commission sécurité.

M. Fontanini donne lecture de la position du groupe socialiste :

« Le Diagnostic local de sécurité (DLS) de 2023 présenté en commission santé et sécurité, le 24 janvier 2024, dresse un bilan rassurant en ce qui concerne le sentiment de sécurité à Meyrin. Néanmoins, les élus socialistes sont conscients qu'il reste du travail à faire, notamment là où les agissements de certains troublent le bon vivre ensemble de la communauté, notamment avec de incivilités.

Cette pétition en est la preuve indiscutable, mais comment y répondre de manière pertinente et équilibrée et non seulement pour les Vergers, mais pour tous les quartiers qui connaissent ce type de comportements ? Si la politique du laisser-faire est insupportable, la réponse ne peut pas être le tout sécuritaire qui l'est tout autant. Quoi faire alors ? La gauche meyrinoise, et le groupe socialiste de Meyrin-Cointrin en particulier, n'ont pas attendu. Nous avons fait part de notre ouverture à la discussion pour trouver la manière de renforcer l'action de la police municipale toujours dans une optique de proximité et nous avons déjà soutenu et même fait des propositions concrètes pour affronter ces problèmes en amont. Pour n'en citer que deux, nous avons soutenus la création d'un espace dédié aux jeunes, pour qu'ils trouvent une place qui leur est dédiée afin qu'ils ne soient pas obligés de se réunir dans la rue en occasionnant ainsi parfois des nuisances et nous avons proposé, au début de l'année 2024 déjà, la mise en place de correspondants de nuit afin de disposer de professionnels formés à déployer sur le territoire de la Commune et intervenir là où il y a des problèmes pour apaiser les tensions, sur le modèle de ce qui se fait et qui fonctionne dans d'autres communes voisines.

Notre groupe est prêt depuis longtemps à affronter cette thématique sans angélisme, ni excès sécuritaires ; j'oserais dire que nous sommes même insatisfaits de l'inhabituelle lenteur avec laquelle ces propositions ont été traitées lors de la dernière législature et nous nous réjouissons de reprendre le travail, par exemple en profitant de l'envoi en commission de cette pétition, dans l'espoir de pouvoir discuter et mettre rapidement sur le terrain des solutions concrètes, non seulement pour cette situation, mais pour le bon vivre ensemble de tous les quartiers de Meyrin. »

M. Bucher rejoint la position du groupe socialiste et propose de faire une double commission avec la pétition et le sujet des correspondants de nuit si cela est faisable. Il rappelle que les nuisances sonores ne sont pas un simple désagrément, car elles représentent un véritable enjeu de santé publique. Selon l'Organisation

mondiale de la santé, le bruit environnemental augmente les risques de troubles du sommeil, de l'hypertension, de maladies cardiovasculaires et peut affecter le développement cognitif des enfants. En Suisse, l'Office fédéral de l'environnement estime qu'une personne sur sept est exposée à un niveau de bruit routier problématique à son domicile, même si le problème en l'occurrence n'est pas lié au bruit routier, mais cela donne une indication. Une étude suisse récente confirme qu'une hausse de 10 décibels de bruit lié aux transports, est associée à une augmentation de la mortalité naturelle en particulier d'origine cardiovasculaire.

De plus, si les pétitionnaires avaient fait signer à un niveau plus large dans le quartier des Vergers, il y aurait eu beaucoup plus de signatures. Il rejoint les socialistes pour dire que cette problématique doit être traitée sur tout le territoire communal et pas uniquement aux Vergers.

Par conséquent, le groupe des Verts va voter un renvoi en commission sécurité et propose aux autres groupes de faire de même.

M. Hyka s'interroge sur la pertinence de travailler ce sujet en commission. Cela ne le dérange pas en tant que tel d'aller en commission, au contraire, ni d'encaisser quelques jetons de présence complémentaires par la même occasion. Néanmoins, Mme Osmani, conseillère administrative, étant responsable de la sécurité municipale, il ne comprend pas la pertinence de renvoyer ce sujet en commission. Hormis, le constat de la situation sur le territoire, il pense que le Conseil municipal dépendra de Mme Osmani.

M. Gaetanino annonce que son groupe (MCG) va plutôt voter pour un renvoi en commission sécurité. Etant président de cette commission, il pense que ce sera l'occasion de discuter d'autres sujets. Il se fera un plaisir d'organiser cette commission avec Mme Osmani.

M. Fontanini précise que s'il faut uniquement traiter la pétition, son groupe est favorable à la renvoyer au Conseil administratif. Par contre, il demande la tenue d'une commission concernant la recherche de solutions concernant les incivilités à Meyrin.

M. Lia est rassuré par les propos de son préopinant. Il estime qu'il s'agit de gaspillage d'argent public de renvoyer cette pétition en commission. Tous les membres du Conseil habitant Meyrin, tout le monde sait ce qui s'y passe et qui fait quoi à Meyrin. De quoi la gauche souhaite-t-elle discuter ? De correspondants de nuit ? De rondes supplémentaires ? De rencontrer la population, alors que de toute façon cela recommencera. Il exprime donc son désaccord par rapport aux idées et aux pistes évoquées. Il se dit favorable à transmettre ce dossier à Mme Osmani et si la population n'est pas contente, elle saura gérer cette situation. Il ne trouve pas pertinent de discuter de combien de correspondants de nuit sont nécessaire, ni de comment caresser dans le sens du poil des gens qui embêtent la majorité de la population. De son avis personnel, car il ne s'est pas concerté avec son groupe, il ne trouve pas pertinent de discuter du phénomène de la délinquance en générale et ce sujet peut être traité lors d'un prochain Conseil municipal. Il ouvre la porte à la droite en leur demandant de quoi ils veulent discuter en commission ? Il préfère faire baisser les frais de la Commune et enjoint les autres membres du Conseil à laisser Mme Osmani prendre en charge ce dossier.

Mme Haas pense, au nom du LCVL, qu'il est nécessaire de renvoyer ce sujet en commission de sécurité pour discuter de cette problématique à la rue des Arpenteurs et plus globalement sur tout le territoire communal.

M. Frehner, au nom du PLR, estime qu'il s'agit effectivement d'une occasion d'envisager cette problématique de manière plus large sur toute la Commune et pas uniquement aux Vergers.

M. Bucher annonce que le groupe des Verts est favorable au renvoi en commission ainsi que sur la proposition d'élargir le sujet. Et s'adressant à M. Lia, il comprend que ce dernier débute dans sa fonction de conseiller municipal et sans aucune volonté de le prendre de haut, M. Lia comprendra l'objectif des commissions à savoir justement de discuter de sujets qui ne sont pas abordés durant les plénières. Il estime qu'il ne s'agit pas de gaspillage de l'argent public, mais lié à la fonction de conseiller municipal, puisqu'il représente la population. Il s'agit aussi d'une façon démocratique de discuter de tous ces éléments en commission et de parvenir à des décisions éclairées.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote le **renvoi en commission sécurité**, qui est accepté par 27 oui, 2 abstentions et 4 non.

* * *

12. Annonces de projets.

Mme Murciano, au nom du groupe socialiste, souhaite réintroduire la réception pour le personnel des écoles. Le groupe socialiste considère que l'engagement constant et la contribution du personnel des écoles (enseignants, éducateurs, collaborateurs du GIAP, patrouilleuses et patrouilleurs) essentiels au bon fonctionnement des établissements scolaires de la commune.

La collaboration étroite qu'ils manifestent chaque année pour les enfants meyrinois mérite qu'un moment convivial soit reconduit à l'issue de chaque année scolaire. Cette réception permet aussi d'échanger avec les responsables de l'administration et les élus sur les différentes problématiques rencontrées par les acteurs et les actrices de l'accueil scolaire. L'apéritif servi à la Fête des écoles est une excellente intention, mais de fait, la séparation entre le corps enseignant, les élus, la population représente une image peu lisible par les parents et un manque certain de convivialité.

Cette réception a été supprimée à l'époque par manque de budget et de forces de travail pour l'organiser. Cette dépense était budgétée au montant de CHF 11'000.- et ne représente pas une dépense exorbitante. L'objectif de cette annonce de projet est de déposer une délibération au prochain Conseil municipal d'octobre, afin que cette dépense, si elle est acceptée par le Conseil, puisse être intégrée dans le budget de l'année 2026. Elle invite les autres groupes politiques à se manifester auprès du chef de groupe socialiste s'ils désirent cosigner cette délibération.

M. Busset, au nom du LCVL, déclare que son groupe est sensible aux questions de sécurité nocturne et revient sur les restrictions d'éclairage à une période où il fallait économiser de l'énergie. Il souhaite donc discuter sur les bandes

réfléchissantes en commission, lesquelles avaient été proposées par M. Seeger dans la motion n° 2024-06.

* * *

13. Propositions individuelles.

Néant.

* * *

14. Questions.

Mme Schweizer explique qu'elle a appris que les Meyrinois ne peuvent plus sortir les machines à laver, frigos, congélateurs, au niveau des encombrants, mais qu'ils doivent les rapporter par leurs propres moyens aux différents vendeurs. Normalement, lorsqu'on achète un nouvel électroménager, l'ancien est débarrassé par le vendeur lors de la livraison. Cependant, quand il faut vider un appartement pour cause de décès ou départ dans un EMS, il n'est pas normal que les Meyrinois doivent le déposer directement chez le vendeur. Ceci est arrivé à une personne qui devait vider l'appartement d'une personne décédée, alors qu'elle-même est handicapée et qu'elle n'était pas en mesure de ramener la machine elle-même.

De plus, **Mme Schweizer** se demande qui a une voiture assez grande pour ramener ledit électroménager sans compter que d'autres ne possèdent même pas de voitures.

Si l'on continue avec une telle politique, il y aura de plus en plus d'encombrants au niveau des écopoints sans que la voirie en soit informée.

M. Bucher constate que des débroussailleuses thermiques ont été utilisées aux Vergers pour faucher des surfaces entières et ceci sur plusieurs jours, générant un bruit continu sur une bonne partie de ces journées.

Dans la ligne de la pétition sur les nuisances sonores, peut-on envisager des alternatives plus silencieuses, voire plus écologiques, pour ces travaux ? Et si le coût du matériel est un frein, la Commune pourrait-elle envisager un soutien à cet effet ?

La deuxième question de **M. Bucher** porte sur le stade des Vergers. En effet, le Conseil avait été informé que le stade n'était pas censé diffuser de la musique, mais simplement les informations et commentaires sportifs ; or, une fois de plus, ce 30 août, de la musique a été diffusée fort, bien au-delà de l'usage destiné aux personnes présentes dans le stade. Et ce n'est pas la première fois. Evidemment, depuis l'intervention du Conseil administratif, il y a quelques années, cela s'était amélioré, mais malheureusement les principes précédemment cités ne sont pas respectés.

L'espace sportif (football, rugby, piscine) génère par nature beaucoup de bruit et les habitants le comprennent tout à fait, ce n'est pas le sujet, mais il faut alors au moins que les règles de base soient respectées et qu'on n'en ajoute pas une couche supplémentaire.

**Séance du 9 septembre 2025
tenue en séance ordinaire**

La troisième question concerne la buvette du stade qui semble respecter davantage les horaires de fermeture suite aux interventions du Conseil administratif, ce dont il se réjouit. En revanche, les clients y restent régulièrement très bruyamment sur la terrasse bien après la fermeture jusque tard dans la nuit. Encore hier soir. Sauf erreur, c'est au tenancier de veiller à ce que les lieux soient libérés à l'heure. Peut-on s'assurer que ce point est bien rappelé et appliqué ?

Une habitante de Meyrin a demandé à **M. Bucher** pourquoi en cas de canicule la protection civile n'utilise pas de l'eau courante pour distribuer de l'eau, mais ouvre des bouteilles en plastique de 1,5 litres à la place ? Elle se réfère à une distribution qui a eu lieu à la mi-août sur la place de Meyrin-village.

Enfin sa dernière question concerne Meyrin-les-Bains et notamment les pertes importantes subies par les associations qui ont dû annuler leur participation en raison de la météo, ou qui n'ont vendu presque aucun repas lors d'un chevauchement avec une autre événement communal, perdant ainsi du temps mais aussi de l'argent, notamment après avoir suivi les recommandations sur le nombre de repas à prévoir. Actuellement, il semble qu'aucun mécanisme de compensation ne soit prévu, le confirmez-vous ? Et si oui, serait-il envisageable de mettre en place un dispositif de soutien dans ces cas impondérables ?

M. Ahmed souhaite connaître la fréquence d'utilisation du stade de rugby.

M. Hagmann aimerait avoir certains renseignements suite au déménagement de l'association de Musique Culture Meyrin au 300, route de Meyrin : A combien se monte le loyer mensuel ? A combien se montent les charges mensuelles ? Quelle est la durée du bail ? Quelle est la surface totale louée ? A combien se montent les travaux d'aménagements ?

* * *

La séance est levée à 19h59/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 25 septembre 2025.

La 1^{ère} secrétaire :

Esther Hartmann

Le président :

Francisco Sanchez